

PROCES VERBAL

SEANCE N° 47 du CONSEIL MUNICIPAL du 05 décembre 2013 à 20 h 00

Le Conseil Municipal, réuni en session extraordinaire le 05 décembre 2013 sous la Présidence de Madame Michèle ASNARD, Maire de la Commune, a pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Madame GREFFIER.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 28 novembre 2013.

Appel des membres du Conseil Municipal :

Membres en exercice : 27 ;

Membres présents : 21 puis 20 au départ de Monsieur SCHINDELE à 20h15 (avant le vote du point n° 1) ;

Votants : 25 puis 24 au départ de Monsieur SCHINDELE à 20h15 (avant le vote du point n° 1).

Absent(s) excusé(es) avec pouvoir(s) de vote :

- Madame CALMELS qui donne pouvoir Madame BONNARD ;
- Madame MARGAINE qui donne pouvoir à Madame COURTOIS ;
- Monsieur PERINI qui donne pouvoir à Madame le Maire ;
- Madame ROCH qui donne pouvoir à Madame VINCENT.

Absent(s) excusé(es) sans pouvoir(s) de vote :

- Madame HOSENLOPP ;
- Madame VILLAUME ;
- Monsieur SCHINDELE suite à son départ à 20h15 (avant le vote du point n° 1).

Modalités de vote :

En application de l'article L.2121-21 du Code de Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que, sauf décision contraire à intervenir au cours d'un vote spécifique, le vote des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance aura lieu au scrutin public. Le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent :

Madame le Maire rappelle le contenu du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2013 et demande s'il y a des observations à son sujet.

Discussion :

Monsieur JEANNEROT s'étonne de lire dans le compte-rendu des phrases non prononcées et pourtant retranscrites et notamment la suivante :



« Madame le Maire conclut : Elle présente ses excuses aux membres de la Commission « Scolaire » qui ont été peu associés mais la concertation intégrait déjà beaucoup de parents ».

Madame le Maire : Cette phrase a bel et bien été prononcée notamment en votre direction et celle de Madame GREFFIER, ce que cette dernière confirme.

Monsieur JEANNEROT : Alors, je ne l'ai pas entendue.

Madame le Maire précise en outre que dans le mesure où ledit compte-rendu est arrivé tardivement par rapport à la réunion de ce jour, il sera toujours possible d'apporter des remarques lors de la prochaine réunion du 18 décembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 21 novembre 2013.

Madame le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de SAINT-NABORD à la rentrée 2014 -
Question tarifaire ;
Questions diverses.



Comme lors de la séance du 21 novembre dernier, une délégation de représentants de parents d'élèves s'installe dans le public. L'un d'entre eux, Monsieur COE, distribue sans autorisation préalable du Maire, et sans saluer personne, un fascicule aux Conseillers Municipaux.

Interrogé sur ce qu'il est train de faire, il répond : « C'est un document qui a été distribué aux parents d'élèves. C'est pour qu'il n'y ait pas qu'un seul son de cloche ».

01 - Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de SAINT-NABORD à la rentrée 2014 - Question tarifaire :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le contenu de la note de synthèse jointe à la convocation à la réunion de ce jour et retranscrite ci-dessous.

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LES ECOLES DE SAINT-NABORD - TARIFS.

Bilan des discussions avec les parents d'élèves, les enseignants et l'inspection de l'éducation nationale :

Le cadre légal est donné par le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Son objectif est, à volume constant (24 heures par semaine à raison de 36 semaines par an), de mieux répartir le temps de classe sur la semaine afin de permettre une meilleure assimilation des apprentissages par les élèves et, par conséquent, de lutter contre l'échec scolaire. Cela se traduit par le retour à neuf demi-journées de classe au lieu de huit actuellement.

Toutes les problématiques liées aux nouveaux Temps d'Accueil Périscolaires (TAP), aux services périscolaires, au transport, ... (que nous résumerons par le terme « temps périscolaire ») ne sont que des « dommages collatéraux » de ce choix fondamental. Ils ne sont que des solutions techniques offertes aux parents pour aider à ce changement.

Le rôle de la mairie : Faire en sorte que la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire le volet « temps périscolaire », n'aille pas en contradiction avec ses objectifs et offrir aux élèves et leurs parents les solutions les plus pertinentes aux problèmes, notamment logistiques, que porte en elle cette évolution.

Résumé des points de vue et exigences des parties en présence au 25/11/2013 :

- **L'inspection de l'éducation nationale (IEN) :**
 - S'assurer du respect de règles édictées par le décret précité et, au-delà, de l'esprit de la réforme,
 - Conserver les meilleurs temps d'apprentissage au profit du temps scolaire,
 - Ne pas rendre les usagers (élèves/parents) captifs des TAP qui devraient rester facultatifs, mais ne pas les en repousser en les rendant inabordables, incohérents et/ou inadaptés.
- **Les Enseignants :**

Ils partagent largement, et c'est bien normal, les soucis de leur IEN, avec quelques précisions :

 - Une meilleure répartition des temps scolaires sur la journée avec une priorité donnée au matin,
 - Respect des spécificités des enfants de maternelle (notamment s'agissant de la sieste) y compris par une différenciation des emplois du temps avec les élémentaires.
- **Les parents :**

Certaines grandes orientations ont été dégagées grâce à un large sondage réalisé auprès de tous les parents (442 réponses pour 525 questionnaires envoyés, soit 84% de retour) :

 - Préférence pour le mercredi au détriment du samedi,
 - Le consentement au paiement des prestations nouvellement assurées est proportionnel à la qualité du contenu offert. Les attentes sont fortes et diverses en ce qui concerne ce contenu,
 - Avis défavorable concernant le décalage maternelle / élémentaire pour des questions de logistique,
 - Préférence pour la tenue des TAP en fin de journée en continuité de la garderie possible actuellement,
 - Malgré cela, le positionnement du bus est majoritairement souhaité en fin de TAP.
- **La Mairie / Conseil Général :**
 - Il est impossible (que ce soit au niveau du personnel ou des locaux) d'accueillir tous les enfants scolarisés dans les écoles de SAINT-NABORD (potentiellement 367) en même temps en TAP, par exemple en fin de journée : il nous faut donc absolument séparer les élèves venant aux TAP d'une manière ou d'une autre,
 - Conformément à la volonté du Conseil général, organisateur et co-financeur de ce service, il ne peut y avoir qu'un seul transport par matin et par soir,



- Afin de réduire les désagréments techniques et financiers que cette réforme entraîne pour les parents, trouver une solution à la fois simple, efficace, cohérente et économe des deniers de tous,
- Le volume des heures de TAP ne permet pas de recruter efficacement, le personnel actuel sera privilégié.

Avancement des discussions :

La première proposition validée par l'IEN (certaines n'ont même pas passé ce premier cap) a été rejetée par les parents. De nouvelles discussions ont été menées lors de la réunion du 25 novembre dernier découlant sur la solution suivante : Deux propositions différentes arrêtées d'un commun accord parents/enseignants/mairie vont être soumises au choix des parents d'élèves via un second sondage.

Solutions de « synthèse » proposées :

Les deux propositions de « synthèse » détaillées ci-dessous ont été établies sur les bases suivantes :

- Il est bien évidemment très difficile, voire impossible, de concilier intégralement toutes les exigences précitées. Des choix ont dû être faits et chacun a dû faire des compromis.
- Afin de faciliter la transition, une solution respectueuse des « horaires clés » existants a été recherchée (08h30, 16h30 (ou 15) et 11h30 le mercredi). De même, la durée de la pause méridienne serait maintenue en l'état ou à peine réduite.
- La nécessaire « séparation » des enfants pour l'accès aux TAP et les contraintes liées au transport unique nous ont conduit à proposer des solutions différenciées entre maternelle et élémentaire.
- Les temps spécifiques des plus jeunes élèves seraient ainsi préservés. La sieste pourra notamment se poursuivre sur le début du temps scolaire de l'après-midi.
- Tous pourraient arriver et repartir ensemble.
- Les horaires de bus ne changeraient pas ou peu.
- La question de la mise en place d'un service de restauration le mercredi midi ainsi qu'un centre de loisirs l'après-midi a été temporairement séparée du débat.

Lexique :	
	Garderie Périscolaire
	Temps d'école avec les enseignants
	Temps de repas
	Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires

Solution n° 1 :

Maternelle :

	Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :					Pour les mercredis :					
	- Garderie maintenue de 07h30 à 08h30.	- Classe de 08h30 à 11h30 puis pause méridienne de 11h30 à 13h30.	- Garderie prévue de 11h30 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas.	- TAP à l'heure de la sieste de 13h30 à 14h15.	- Reprise de la classe de 14h15 à 16h30.	- Bus à 16h30.	- Garderie maintenue de 16h30 à 18h30.	- Garderie maintenue de 07h30 à 08h30.	- Classe de 08h30 à 11h30.	- Bus à 11h30.	- Garderie prévue de 11h30 à 12h15.

	07h30	08h30	11h30	12h15	13h30	14h15	16h30	18h30
Lundi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	
Mardi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	
Mercredi	GPS	Ecole	GPS					
Jeudi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	
vendredi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	

Élémentaire :

	Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :					Pour les mercredis :					
	- Garderie maintenue de 07h30 à 08h30.	- Classe de 08h30 à 11h30 puis pause méridienne de 11h30 à 13h30.	- Garderie prévue de 11h30 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas.	- Reprise de la classe de 13h30 à 15h45.	- TAP en fin de journée de 15h45 à 16h30.	- Bus à 16h30.	- Garderie maintenue de 16h30 à 18h30.	- Garderie maintenue de 07h30 à 08h30.	- Classe de 08h30 à 11h30.	- Bus à 11h30.	- Garderie prévue de 11h30 à 12h15.



	07h30	08h30	11h30	12h15	13h30	15h45	16h30	18h30
Lundi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS	
Mardi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS	
Mercredi	GPS	Ecole	GPS					
Jeudi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS	
vendredi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS	

Solution n°2 :

Maternelle :

<p><u>Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h45 puis pause méridienne de 11h45 à 13h30. - Garderie prévue de 11h45 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas. - TAP à l'heure de la sieste de 13h30 à 14h15. - Reprise de la classe de 14h15 à 16h15. - Bus à 16h15. - Garderie étendue de 16h15 à 18h30. 	<p><u>Pour les mercredis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30. - Bus à 11h30. - Garderie prévue de 11h30 à 12h15.
---	--

	07h30	08h30	11h45	12h15	13h30	14h15	16h15	18h30
Lundi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	
Mardi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	
Mercredi	GPS	Ecole	GPS					
Jeudi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	
vendredi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	TAP	Ecole	GPS	

Élémentaire :

<p><u>Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 12h00 puis pause méridienne de 12h00 à 13h45. - Garderie prévue de 12h00 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas. - Reprise de la classe de 13h45 à 15h30. - TAP en fin de journée de 15h30 à 16h15. - Bus à 16h15. - Garderie étendue de 16h15 à 18h30. 	<p><u>Pour les mercredis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30. - Bus à 11h30. - Garderie prévue de 11h30 à 12h15.
--	--

	07h30	08h30	11h30	12h00	12h15	13h45	15h30	16h15	18h30
Lundi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS		
Mardi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS		
Mercredi	GPS	Ecole	GPS						
Jeudi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS		
vendredi	GPS	Ecole	GPS ou	Repas	Ecole	TAP	GPS		

Ces propositions doivent néanmoins, pour être utilement mises aux voies, être estimées financièrement pour la Commune et les familles.

Coût brut pour la Commune à ce stade : 62 000.00 € (les personnels existants seraient surtout sollicités). Cela englobe le coût des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mais aussi les nouvelles garderies du mercredi matin (avant et après la classe mais pas l'après-midi) et quelques surcoûts liés notamment à l'entretien des bâtiments dans des temps plus courts.

A ce montant il faut retirer environ 16 000.00 € qui pourraient être économisés dans le cadre d'une refonte des plannings des agents concernés pour coller au mieux aux nouveaux besoins et une réduction du temps de ménage.



Les aides de l'état pour cette mise en place seraient de deux ordres :

- Un fonds dit « d'amorçage » de 50.00 € / enfant / an, soit un maximum de 18 350.00 € (base actuelle de 367 enfants) accessibles uniquement la première année en l'état actuel des textes ;
- Une aide plus pérenne de la CAF de 0.50 € / heure et / enfant dans la limite de 3 heures / enfant et / semaine, soit un montant maximum de 54.00 € / enfant ou un total potentiel de 19 818.00 € par an. Cette aide étant versée au regard des heures réellement effectuées, même en cas de gratuité une inscription aux créneaux de TAP sera absolument nécessaire à l'image de ce qui se fait aujourd'hui pour le périscolaire.

Par conséquent, hors participation des parents, le coût net à attendre de la mise en place de cette réforme est de :

- Pour 2014/2015 : Environ 8 000.00 € ;
- Pour les années suivantes : Environ 27 000.00 € / an.

Ces coûts estimés sont à peu près équivalents quelle que soit la solution choisie.

Le Bureau Municipal a donné son accord de principe à une gratuité des TAP mais considère que les garderies « classiques » du mercredi ou à 16h15 (cf. la solution n°2) devraient être payant et suivre le même régime qu'actuellement.

Suites de la mise en œuvre de cette réforme :

Calendrier prévisionnel :

- Suite à la décision du Conseil Municipal relative aux tarifs à appliquer, les parents seront consultés afin de trancher entre les deux propositions précitées entre le 09 et le 13 décembre 2013 ;
- Les Conseils d'écoles seront consultés le lundi 16 décembre 2013 à 18h00 ;
- Le choix des parents sera proposé à la validation du Conseil municipal du 18 décembre 2013 ;
- La proposition ainsi arrêtée sera transmise au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) qui devra en disposer au plus tard le 07 janvier 2014 ;
- Le DASEN acceptera ou non cette proposition (à défaut, tout sera à recommencer). Dans l'affirmative, elle sera en principe applicable pour 3 ans mais pourra être ajustée après 1 an de fonctionnement (voire avant en cas de problèmes graves).

Informations complémentaires :

Le contenu des TAP devra être adapté au public et aux horaires :

- En maternelle, pour ceux qui ne feront pas la sieste, seront privilégiés les temps dits « calmes » type heure du conte, écoute de musique, relaxation, jeux, dessins, Ce ne doit pas être une école bis.
Le but étant de les rendre aux enseignants aussi reposés et aptes à l'apprentissage que possible.
Les ATSEM seraient sollicitées en priorité, aidées par un renfort d'autres collègues pour pouvoir décloisonner.
Les locaux des écoles maternelles pourraient accueillir ces activités sans difficulté (comme actuellement pour la sieste, classe restante, BCD, ...).
- Pour les élémentaires, une offre plus diversifiée pourrait être offerte en séparant les enfants en groupe d'intérêt comme en centre de loisirs : Sport et jeux d'extérieurs, dessins, activités manuelles, lecture, jeux de société, Le but étant plus là de les distraire après une journée d'école bien chargée.
L'activité d'aide aux devoirs étant d'une nature différente, elle ne pourrait être envisagée que si nous recevons une aide extérieure bénévole, par exemple d'enseignants en retraite, de personnes intéressées par des échanges intergénérationnels,
Tous les agents communaux disponibles sur sites seront impliqués. Grâce à la séparation des maternelles, nous serions alors en mesure d'assurer cette nouvelle charge à effectif constant (même si les horaires de certains devraient être augmentés) et, ce, quand bien même 100% des élèves seraient présents.
Les locaux des écoles élémentaires pourraient accueillir ces activités salles de garderies, salles d'évolution, certaines classes, accès BCD voire salle informatique,

Les règles en matière de qualification des animateurs seront les mêmes que celles appliquées aujourd'hui en périscolaire sous le contrôle de la PMI, de la CAF et de la DDCSPP (ex-Jeunesse et sports) : 1 agents pour 10 (ou 14 en cas de dérogation) en maternelle et 1 pour 14 (ou 18 en cas de dérogation) en élémentaire, 50% minimum de titulaires du BAFA.

Discussions :

Madame le Maire précise qu'il y a une unique question à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, qu'elle concerne certes les rythmes scolaires mais seulement sa dimension tarifaire et elle demande aux membres du Conseil Municipal d'éviter ce soir le débat sur le fond de la réforme qui a suffisamment été abordé lors de précédentes et nombreuses réunions.



Elle résume en quelques phrases les dernières étapes depuis la réunion du 21 novembre dernier :

- Une réunion a eu lieu le 25 Novembre dernier en présence des enseignants, des parents et de la Mairie. Il y a été convenu de proposer 2 alternatives aux parents, via un nouveau sondage, dont une est directement issue d'une idée d'un parent d'élèves.
- Pour que ces propositions soient complètes, elles doivent être chiffrées pour les parents, d'où la réunion extraordinaire de ce soir car aucun assouplissement du calendrier ne nous a été accordé : le 07 janvier 2014 au plus tard tout doit être achevé.
- Le Bureau Municipal a proposé un principe de gratuité des TAP pour l'année scolaire 2014/2015 car ils constituent un certain prolongement de l'activité scolaire sans toutefois se confondre avec l'éducation et que le coût attendu pour cette première année est limité à 8 000 €.

Cette proposition, qui devrait satisfaire les parents et que d'autres communes de la CCPHV envisagent d'ailleurs, est possible grâce au niveau raisonnable du montant restant à notre charge suite à l'évolution du projet (coût brut passé de 83 000 € à 62 000 €) et au fonds dit « d'amorçage » de la réforme qui représente près de 20 000 €. Le coût net pour la commune serait alors de 8 000 € la première année et 27 000 € les années suivantes car le fonds précité n'a, en l'état actuel des choses, qu'une durée de vie d'un an.

Monsieur SCHINDELE trouve scandaleux que l'on demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un tarif alors que le projet n'est pas arrêté et qu'il n'a même pas encore été discuté dans cette enceinte. Il trouve d'ailleurs aberrant cette idée de mettre les TAP en milieu d'après-midi. Pourquoi pas de débat sur le samedi matin ? Pourquoi pas deux fois 1h30 au lieu de quatre fois 45 minutes ? Que restera-t-il à discuter du projet quand ce tarif sera voté ?

Madame MONTESINOS rappelle que les délais qui nous sont impartis par l'éducation nationale sont très serrés et que le fond du projet n'est pas l'objet du débat de ce soir.

Monsieur SCHINDELE confirme qu'il ne votera aucun tarif sans que le projet ne soit discuté et arrêté.

Madame le Maire : Vous voulez savoir ce qui est véritablement scandaleux, c'est votre comportement de ce soir. Le Conseil Municipal seul décide en effet, mais tout le travail de préparation effectué en amont est indispensable pour cela. Or, vous et vos collègues n'avez été présents ni aux bureaux municipaux ni à aucune autre occasion où la question a été débattue. Et maintenant, vous voulez débattre !

S'adressant à Monsieur JEANNEROT : Je vous avais proposé d'être associé, vous n'étiez pas disponible. La Commission « Scolaire » a été réunie pour faire le point et a souhaité que je poursuive les discussions étant donnée la complexité du sujet.

Madame GREFFIER renchérit : Suite à la réunion en date du 21 novembre, tous les conseillers étaient invités à la réunion collective du 25 où l'essentiel a été discuté.

Madame COURTOIS fait remarquer qu'y étant absente, elle n'avait pas eu cette information.

Madame le Maire : Seuls certains adjoints étaient présents.

Monsieur PIRON abonde : Vous ou les membres de votre liste êtes systématiquement absents des bureaux municipaux auxquels vous êtes conviés à participer. Certes le bureau ne décide pas, il propose mais si on ne vient pas, alors il ne faut pas se plaindre de ne pas participer à la préparation des décisions qui sont proposées ensuite pour adoption au Conseil.

Madame MONTESINOS fait remarquer à Monsieur SCHINDELE que son attitude relève d'un autre enjeu que le sujet débattu et que, se tournant vers le public nombreux, chacun ici se doute de la réelle motivation de son esclandre !

Monsieur ANDREUX tient néanmoins à confirmer qu'à l'exception du point fait, sans débat, la dernière fois, le Conseil Municipal n'a jamais débattu de cette question auparavant.

Madame le Maire : Nous en débattons ce soir, mais la question du jour est le tarif. Pour le reste, nous nous reverrons le 18 avec la proposition choisie par les parents.

Monsieur SCHINDELE réaffirme qu'il ne votera pas de tarif si le projet n'est pas arrêté.

Madame le Maire : Alors ne votez pas, de toute façon vous êtes toujours contre tout, cela ne changera guère.

Monsieur SCHINDELE quitte la salle à 20h15.

Madame VINCENT : Il n'est pourtant pas difficile de comprendre qu'il nous faut décider ce soir des tarifs pour que les parents puissent choisir en toute connaissance de cause avant les vacances et en discuter le 18/12/2013 au conseil.

Madame le Maire rappelle qu'il est légitime que les parents soient inquiets. Nous, pas plus qu'eux, n'avons souhaité cette réforme en l'état mais nous sommes bien obligés de l'appliquer.

Il y a certains points sur lesquels nous avons dû être intransigeants. On ne va tout de même pas promettre une organisation que nous ne serons pas en mesure de mettre en œuvre dans quelques mois.



D'un autre côté, nous avons tenu compte des demandes parents : Les parents sont majoritairement pour le mercredi mettant le samedi de côté, bien, dont acte. Ce soir encore, nous nous apprêtons à faire un effort conséquent avec cette proposition de gratuité des TAP. Il faut aussi rappeler que cette réforme nous coûte déjà 15 000 € supplémentaires pour les transports qui ne seront pas répercutés sur les familles.

Pour ce qui du débat, il a lieu depuis des semaines avec enseignants, IEN et parents.

Les parents sont les premiers concernés, je ne trouve pas illogique de nous en remettre à eux au final.

Monsieur VINCENT : Le choix de ce soir n'influence pas la question du rythme. Il s'agit d'une question de principe. Pour pouvoir faire une offre complète aux parents, il faut une décision sur les tarifs.

Sur le fond, il considère que les TAP sont la poursuite d'un rythme scolaire et, qu'à son sens, ils doivent à ce titre être gratuits.

Monsieur GALMICHE : Cela ne coutera donc rien de plus aux parents ?

Madame MONTESINOS : La garderie reste payante mais pas les TAP.

Monsieur GALMICHE : Logique, les parents n'ont rien demandé.

Madame le Maire se félicite que certaines personnes se montrent compréhensives !

Monsieur VINCENT : Cela coûte quand même quelque chose à quelqu'un !

Après 2015, en rythme de croisière, les 27 000 € représentent potentiellement 4.47% du produit 2012 de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou 2.89% de celui de la taxe d'habitation.

Madame le Maire : La gratuité est prônée par le ministre, mais son aide n'est pour l'instant valable qu'en 2014/2015. Après ?

Madame GREFFIER : Cela signifie que la garantie de gratuité n'est valable que pour 2014/2015 ?

Madame MONTESINOS : On peut déplorer qu'une fois de plus l'état se désengage.

La garantie de gratuité concerne bien l'année 2014/2015.

Nos successeurs jugeront ce qui doit être fait ensuite.

Madame le Maire prévient néanmoins : Le budget consacré aux écoles est déjà plus que conséquent et ne sera pas extensible indéfiniment.

Madame COURTOIS : Si les TAP doivent être payant, de quel montant est-il question ?

Madame le Maire : Cela fait partie des points qui peuvent être débattus ce soir. Si on se base sur le tarif actuel de garderie, soit 0.50 € de l'heure en moyenne, nous sommes sur un maximum annuel d'environ 50 € par élève.

Monsieur JEANNEROT : Si c'est gratuit, de quel tarif parlons-nous alors ?

Madame le Maire : Alors le tarif choisi sera zéro !

Elle propose ensuite, s'il n'y a plus de questions, que l'on passe au vote.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité, 22 POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame MARGAINE et Monsieur ANDREUX), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de la gratuité des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) induits par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 ; ces TAP constituant d'une certaine façon une poursuite de l'école et, le coût estimé de cette réforme pour sa première année rend possible cet effort de la part de la Commune ;
- **DIT** néanmoins que la question pourra être rediscutée en prévision de la rentrée 2015 en fonction du coût réellement constaté de cette réforme une fois mise en œuvre et de la pérennisation éventuelle des aides de l'état ;
- **DIT aussi** que la tarification des autres activités périscolaires (notamment les nouvelles garderies du mercredi) sera débattue ultérieurement lors de la nécessaire remise à plat du règlement des services périscolaires ;
- **DONNE pouvoir** pour faire la pleine application de la présente délibération.

Discussions :

Madame le Maire remercie l'assemblée pour ce vote presque unanime.

Maintenant que la partie réglementaire est passée, elle en profite pour donner quelques impressions personnelles à ce sujet : Elle déplore notamment un cruel manque de confiance entre les partenaires qui rend la mise en œuvre de cette réforme très délicate.

Par exemple, si nous disons que nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les 367 enfants de nos écoles en même temps que ce soit en termes de locaux ou de personnels, je ne vois pas pourquoi certains s'entêtent à ne pas vouloir prendre en compte cette réalité qui est la seule limite imposée.

J'écoute les parents en priorité et je regarde le coût pour tous.



*Faisant référence au document remis en début de séance : La proposition présentée comme validée par les parents et les enseignants est malheureusement impossible à mettre en œuvre.
Cette réforme va entraîner un travail supplémentaire pour nos personnels à hauteur de 4 500 heures par an. Tous leurs plannings et leur temps de travail vont devoir être revus.
Au dernier CM, rien n'était arrêté et les discussions ont pourtant été rompues d'une certaine manière par une intervention inappropriée.
L'avis de l'IEN était primordial. Monsieur BOLLE a été constructif et ouvert, c'est une chance pour nous car sans son accord, rien ne se fera.
Pourquoi ce rapport de force : On ne discute pas, on manifeste et on essaye d'imposer sans s'écouter !
Pour conclure, elle tient à affirmer que toutes ces pressions n'ont en rien influencé la position du Conseil Municipal de choisir la gratuité. Il s'agit d'un choix logique, réfléchi et pragmatique. Les parents devraient s'y retrouver.
J'ai en outre reçu beaucoup de messages et demandes de rendez-vous à ce sujet. Je ne peux malheureusement pas y donner une suite favorable du fait du planning très contraint évoqué précédemment.
Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.*

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le Mercredi 18 décembre 2013 à 20 heures.

Clôture de la séance à 20h35.

Le Maire,

Signé

Michèle ASNARD.

